



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/02/2024

Référence
2024-07

Objet de la délibération
Détermination du nombre de postes d'adjoint

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	12

Date de la convocation
07/02/2024

Date d'affichage
07/02/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Marnes  
Le : 16/02/2024

L' an 2024 et le 15 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BRETON Patricia à M. BOURGOIN Pascal, GRIGNÉ Valérie à Mme MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne à Mme BARBIER Gwenaëlle

Absent(s) ayant donné procuration : M. FAYOLLE Stéphane à M. DEMANGELLE Laurent

Absent(s) : M. DUBOIS Jean-Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BLOT Mickaël

**Objet de la délibération** : Détermination du nombre de postes d'adjoint

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoint relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame Ange-Line Garnier du poste de 1er adjoint, il vous est proposé de porter à 3 adjoints le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/02/2024  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN

